



LA MUNICIPALITÉ

Ollon, le 6 octobre 2020 /PA/JCM/ej

**Interpellation de Madame la Conseillère Stéphanie GENOUD intitulée
« Sécurité des piétons pour atteindre la gare de St-Triphon-Village »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Après avoir examiné le contenu de l'intervention citée en titre, déposée le 19 juin 2020, et s'en être référé au Voyer des routes cantonales de l'Est vaudois, la Municipalité est en mesure d'y répondre comme suit :

En préambule, il y a lieu de savoir que l'éclairage public qui s'interrompt au carrefour de la route de la Condémine avec celle de Chesselaz va déjà au-delà de ce qui est d'usage, hors localité, puisqu'il n'y a pas d'obligation en la matière et ceci même en zone habitée. Seuls les passages piétons doivent être éclairés. En outre, même si son efficacité est minime, un lampadaire se trouve entre le carrefour précité et la halte de l'AOMC à la hauteur du bâtiment bordant la chaussée.

En ce qui concerne la vitesse, il n'y a effectivement pas de limitation inférieure à celle régissant cette portion de route principale et une interdiction de circuler pour les poids lourds nécessiterait une légalisation qui aurait très peu de chance d'aboutir auprès du Canton, car aucune raison structurelle ne le justifierait. De plus, cela impliquerait un détour de plusieurs kilomètres par la route cantonale industrielle.

Pour ce qui est des transports publics et de l'augmentation de leur fréquentation, c'est justement pour faire face à ce besoin que les lignes du bus urbain de MobiChablais ont été mises en place. Depuis lors, le centre du village de St-Triphon est desservi ainsi que le site d'escalade.

Pour répondre ensuite précisément aux questions de votre interpellation :

- « *Est-il vrai que le projet de déplacement de la gare de St-Triphon-Village au Lombard n'est plus d'actualité ?* »

La Municipalité ne peut pour l'instant l'affirmer. Ce déplacement étant subordonné à la légalisation du PPA En Lombard, chose qui, en raison de la mise en application de la LAT, n'est pas encore réglée.

- « *La Municipalité est-elle consciente que ce tronçon, le long de la route de la Condémine, est dangereux pour les piétons ?* »

Le cheminement des piétons peut susciter un sentiment anxiogène mais il bénéficie d'une excellente visibilité. Il n'apparaît pas plus dangereux que bon nombre d'autres tronçons hors localité.

- « Dans ce contexte, des études de sécurisation du tronçon « fin de localité de St-Triphon Village - gare AOMC » ont elles déjà été effectuées ? »

Oui, des études préliminaires ont été menées à plusieurs reprises durant ces dernières années. Cependant, dès la limite du domaine public, c'est-à-dire à moins de 50 cm du bord de l'enrobé, les terrains sont recensés en surface d'assolement (SDA). Chaque mètre carré devrait donc être intégralement compensé par l'équivalent en zone à bâtir et comporter les qualités pédologiques de SDA. La mission se révèle donc pratiquement impossible.

- « Quelle est la position de la Municipalité (ou du Canton) sur cette problématique ? »

La Municipalité partage la prise de position cantonale qui indique que : « Le gabarit actuel ne permet pas d'inclure un cheminement piéton. Tout marquage pour du piéton sur la voie de circulation serait refusé. Un nouveau cheminement piéton obligerait donc à élargir le gabarit de la route ou à le placer à côté, comme itinéraire alternatif. Cela impliquerait obligatoirement l'impact sur les zones agricoles et les surfaces d'assolement (SDA). La procédure serait longue et pénible sans pour autant obtenir la garantie d'aboutir positivement. L'intégration des trottinettes devrait également être étudiée si un cheminement piétonnier devait être tout de même envisagé.

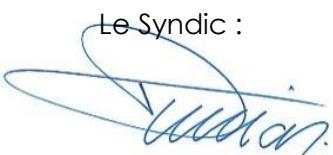
La ligne de bus MobiChablais n° 115 est présente sur ce tronçon. Cette dernière doit donc être privilégiée par les personnes désirant se rendre à la Gare AOMC « St-Triphon-Village ». Cela même si, aujourd'hui, la tendance serait aussi de promouvoir la mobilité active (à pied ou à vélo). Un projet de déplacement de cette gare est encore à confirmer par les TPC. Nous avons essayé de savoir où ils en étaient de cette réflexion mais nous n'avons pas pu obtenir d'information précise. Concernant les poids lourds, cette route est nécessaire pour les camions devant se rendre à l'entreprise Fontenaille, au dépôt des anciennes Carrières de St-Triphon, à la centrale Camandona et aux Carrières du Lessus qui accueillent également une ZI. C'est le seul accès restant depuis Ollon et Aigle. S'il y a bien un accès depuis la RC 790 (Duzillet) il induit un détour de 7 km aux camions en provenance d'Aigle. »

Dès lors, l'Exécutif considère avoir répondu à l'interpellation citée en exergue et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet